

Attentat raté près de Notre-Dame : cinq femmes djihadistes renvoyées aux assises

mardi 11 septembre 2018, par [Thémis](#)

Dans la nuit du 3 au 4 septembre 2016, une voiture remplie de six bonbonnes de gaz et aspergée de gasoil était retrouvée abandonnée devant des restaurants en face de la cathédrale.

Cinq femmes djihadistes présumées et leur inspirateur Rachid Kassim, propagandiste du groupe État islamique probablement mort en Irak, ont été renvoyés aux assises dans l'enquête déclenchée en septembre 2016 pour un attentat raté à la voiture piégée près de Notre-Dame de Paris.

Cette affaire avait mis en lumière le passage en première ligne des femmes dans le djihad armé sur le territoire français. Il s'agit du premier dossier à être renvoyé aux assises parmi la vague d'attentats et de tentatives d'attentats islamistes qui ont fait 246 morts en France depuis 2015.

Ces cinq femmes, aujourd'hui âgées de 21 à 41 ans, sont accusées d'avoir voulu lancer des attaques en suivant les consignes, via des messageries cryptées, de Rachid Kassim, également renvoyé pour complicité faute de preuve sur sa mort annoncée en 2017 dans une frappe de drones en Irak.

Ces suspectes avaient tenté de passer à l'acte peu après deux attentats également inspirés par Rachid Kassim : l'assassinat d'un policier et de sa femme à Magnanville (Yvelines) en juin 2016, puis le mois suivant celui du père Hamel, à Saint-Etienne-du-Rouvray. Dans ce dossier, les six accusés doivent être jugés devant une cour d'assises composée uniquement de magistrats professionnels, pour « association de malfaiteurs terroriste criminelle ».

Principal suspecte, Inès Madani, 21 ans, est considérée comme une mentor pour les « sœurs » du djihad. Faute d'avoir pu partir sur les terres de l'EI, elle aurait influé sur de nombreuses femmes via les réseaux sociaux en se faisant passer, sous les pseudonymes d'Abou Omar ou d'Abou Souleymane, pour un combattant sur zone.

Elle est accusée d'avoir ainsi embrigadé Ornella Gilligmann, 31 ans et mère de trois enfants. Dans la nuit du 3 au 4 septembre 2016, après avoir envoyé leurs vidéos de revendication à Kassim, les deux femmes tentaient d'enflammer avec une cigarette la Peugeot 607 remplie de six bonbonnes de gaz et aspergée de gasoil qu'elles avaient garée devant des restaurants en face de la cathédrale.

« Seul un mauvais choix du carburant, difficilement inflammable, ce que manifestement elles ignoraient toutes les deux, a fait échec à leur tentative » dont le mode opératoire « augurait d'un carnage », notent les magistrats.

« **Lion solitaire** »

La méthode reprenait les recommandations du « guide du lion solitaire », diffusé par Kassim cet été-là sur sa chaîne Telegram « Sabre de Lumière ».

Ce mode d'emploi encourageait à mener en France des attaques à la voiture piégée ou « à l'arme blanche en groupe de 3-4 personnes minimum ». Sur les indications de ce dernier, Inès Madani, en cavale, avait alors rejoint deux autres femmes radicalisées : Sarah Hervouët, 25 ans désormais - déjà connue des autorités pour ses velléités de départ pour le djihad -, et Amel Sakaou, 41 ans. Toutes trois se retrouvaient au domicile de cette dernière à Boussy-Saint-Antoine (Essonne) « dans le but de commettre une nouvelle action qui ne semble pas avoir été très précisément définie », écrivent les juges.

Mais les enquêteurs avaient retrouvé des cocktails molotov en préparation, des allégeances au groupe EI et des vidéos de revendications. Le 8 septembre, se sachant traquées par la police, elles avaient quitté l'appartement précipitamment, armées de couteaux de cuisine.

Sur le parking, Sarah Hervouët avait alors porté un coup à un policier en civil de la DGSI. Prise en chasse, Inès Madani aurait menacé à son tour un autre fonctionnaire. Niant avoir voulu le tuer, elle affirme qu'elle « cherchait uniquement à mourir en martyr », rapportent les magistrats, qui ont néanmoins retenu l'intention homicide.

« Nous sommes très satisfaits que les juges aient retenu des qualifications criminelles à la hauteur », s'est félicité Me Laurent-Franck Liénard, avocat des deux policiers. Parmi les proches renvoyés pour non-dénonciation de crime, se trouve aussi un protagoniste bien connu de l'antiterrorisme : Mohamed Lamine Aberouz, mis en examen dans l'enquête sur l'attentat de Magnanville, en tant que complice présumé du tueur Larossi Aballa. Ce dernier avait un temps envisagé de se marier avec Sarah Hervouët, avant de l'abandonner à son ami Aberouz, devenu le guide spirituel de la jeune femme et dont les juges estiment qu'il ne pouvait ignorer ses projets terroristes.

Source : Le Figaro

Auteur : La Rédaction

Date : 11/09/2018